



TARIFS FUNÉRAIRES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ORVEAU-BELLESAUVE

Ces tarifs (T.T.C.) sont applicables au 1^{er} janvier 2018

FUNÉRAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ORVEAU-BELLESAUVE	2018
Terrain nu (2m ²) concession 15 ans	200,00 €
Terrain nu (2m ²) concession 15 ans - Renouvellement	200,00 €
Terrain nu (2m ²) concession 30 ans	300,00 €
Terrain nu (2m ²) concession 30 ans - Renouvellement	300,00 €

